

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS ( 22 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUG,E M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD

POUVOIRS ( 2 ) :

M.MELQUIOND donne pouvoir à M.MEUNIER  
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES ( 1 ) : Mme BARREAU

Secrétaire de séance : M.BARBOT

**RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**

**OBJET : Modification et mise à jour des effectifs**

1) Afin de renforcer l'attractivité du territoire et de poursuivre l'accompagnement des mutations et des opportunités économiques, il est demandé de créer un poste de responsable du service économie et entreprises, à temps complet.

La personne recrutée sera le/la référent/e du service économie et entreprises : il /elle agira autant que nécessaire auprès de la région Nouvelle-Aquitaine, chef de file de l'action économique, et participera à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre de la stratégie du territoire en matière économique.

Dans cet objectif, il/elle aura pour mission :

- l'encadrement du service économie et entreprises (16 agents dont 5 en catégorie A et 8 encadrants sur 2 chantiers d'insertion),
- l'accompagnement des projets d'implantation et de développement des entreprises du bassin économique,
- l'aménagement et la gestion des zones d'activités économiques communautaires,
- le pilotage de projets immobiliers à objet économique,
- le suivi du volet économique dans les politiques contractuelles (Etat, région),
- l'assistance à la diversification des activités économiques du territoire,
- l'aide à la mise en œuvre d'un programme de prospection d'entreprises, de promotion économique du territoire et de marketing territorial,
- la participation aux travaux de la commission économie de Grand Châtellerault,

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché principal. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :

- d'une formation supérieure, bac+4 ou 5,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 4 mars 2019

n°3

page 2/2

- *d'une expérience professionnelle significative d'au moins 5 ans dans une collectivité, une agence de développement économique ou une entreprise,*
- *d'une bonne connaissance du fonctionnement des entreprises et des institutions locales, ainsi qu'en immobilier d'entreprise et en urbanisme,*
- *de qualités pour la négociation et le management d'une équipe autour des questions économiques.*

2) *Afin d'assurer les missions d'animation et de médiation du patrimoine dans le cadre de l'extension du label Pays d'art et d'histoire, il est proposé de créer un poste de médiateur du patrimoine dans les grades du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine, à temps complet.*

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

**VU** la délibération n°3 du bureau du 4 février 2019 portant modification et mise à jour des effectifs,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de créer les postes suivants :

1) 1 poste dans le grade d'attaché principal,

2) 1 poste dans les grades d'assistant de conservation du patrimoine ou d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe ou d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe, à temps complet.

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2019.

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

### UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 6/03/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER